

convera

Notice descriptive relative aux opérations de change

Convera Europe Financial S.A.

Renseignements importants à propos de cette Notice Descriptive sur les produits

Cette Notice Descriptive sur les produits (ND) vous fournit une description détaillée des types et caractéristiques des produits et instruments financiers que propose Convera Europe Financial S.A. (**Convera**) ainsi que des risques et coûts qui leur sont associés. La ND contient des informations pouvant vous aider à décider si vous souhaitez acquérir l'un des produits décrits dans ce document.

Nous vous recommandons de lire l'intégralité de cette ND avant de prendre la décision d'acquérir un produit décrit. Les informations fournies dans cette ND sont de nature générale et ne prennent pas en compte vos objectifs personnels, votre situation financière ou vos besoins spécifiques. Nous vous recommandons, après avoir lu ce document, d'estimer si les caractéristiques de nos produits, notamment leurs avantages et inconvénients, pourront répondre à vos objectifs personnels, votre situation financière ou vos besoins spécifiques.

Un Guide des services financiers (**GSF**) distinct fournira de plus amples informations sur Convera et les produits et services que nous offrons. Veuillez nous contacter en consultant les coordonnées indiquées sur la dernière page de Cette ND pour obtenir une copie gratuite de ces documents.

Les références faites à **nous, à notre, à Convera** désignent Convera Europe Financial S.A., les filiales, sociétés affiliées, successeurs et/ou ayants droit de Convera, ainsi que ses dirigeants, administrateurs, employés et agents. Les références faites à **vous, à votre, au client** concernent le lecteur, l'entreprise du lecteur et toute personne que vous avez autorisée à effectuer une transaction avec Convera en votre nom. Notre rôle est d'émettre nos propres produits de change.

Dans cette ND, nous utilisons des exemples où l'euro (EUR) est évalué par rapport au dollar américain (USD), en prenant l'EUR comme devise de base : EUR/USD 1,0000 ou 1,00. Cela signifie qu'un euro pourrait acheter un dollar américain. On appelle cela une « **Paire de devises** ».

Les informations contenues dans Cette ND qui n'affectent pas de manière significative les utilisateurs de nos produits sont susceptibles d'être modifiées et peuvent être mises à jour par le biais du site Web de notre société (voir les coordonnées figurant sur la dernière page de cette ND). Vous pouvez accéder à ces informations en consultant notre site Web ou en nous contactant pour nous en demander une copie électronique ou papier. Vous pouvez également accéder à des informations supplémentaires sur nos produits sur notre site Web.

Structure de cette ND

Nous avons divisé cette ND en deux parties : La première partie donne un aperçu de toutes les caractéristiques, tous les avantages et tous les risques majeurs de chacun de nos produits de change. La deuxième partie décrit les facteurs communs à tous nos produits de change, notamment les risques, coûts et implications fiscales d'envergure associés à ces produits.

Votre contrat avec nous

Lors de l'acquisition d'un produit de change, vous concluez un contrat avec Convera Europe Financial S.A. en lien avec ce produit. Le contrat se compose :

- du formulaire de demande ;
- de la description et des caractéristiques de nos produits de change dans cette partie du DIP ;
- des Conditions générales qui vous sont fournies.

Il est important que vous compreniez clairement les modalités du contrat conclu entre Convera et vous même. Si le moindre aspect de ce contrat ne vous paraît pas suffisamment clair, nous vous suggérons de consulter un expert.

Section 1.0 – Vue d'ensemble de nos produits de change

Une opération de change peut être utilisée si vous avez besoin d'échanger une devise contre une autre devise à un taux de change convenu. Diverses situations peuvent vous obliger à effectuer une opération de change. Par exemple, un importateur peut avoir besoin d'acheter une devise étrangère et la payer en euros afin de pouvoir payer son fournisseur pour importer ses marchandises. Inversement, un exportateur peut être payé par un client étranger en une devise étrangère pour des marchandises exportées vers un pays étranger et souhaiter convertir la devise étrangère en euro. Pour ce faire, vous pouvez utiliser ces instruments d'opérations de change sous forme de Contrat de change au comptant (pour un règlement effectué dans un délai de deux jours ouvrables) ou de Contrat de change à terme (pour un règlement effectué à une échéance allant de trois jours ouvrables à deux ans en principe) afin de vous aider à gérer vos expositions au risque de change.

- Cette ND décrit les produits et services de change que nous offrons : Contrats de change à terme (voir la section 1.1 ci-dessous) ;
- Contrats à terme non livrables (« **NDF** ») (voir la section 1.2 ci-dessous)

Tous les frais décrits dans Cette ND comprennent les taxes, lorsque des taxes doivent être payées.

Bien qu'il existe des avantages certains à utiliser ces instruments, il existe également un certain nombre de risques importants à prendre en compte quant à votre situation. Il est important que vous ayez une bonne compréhension de ces instruments et des marchés des changes en général. Dans cette ND, nous supposons que vous avez des connaissances de base sur les marchés des changes. Vous ne devez utiliser aucun des produits décrits dans cette ND si vous n'avez pas une compréhension détaillée de leur fonctionnement, notamment des risques et des coûts qu'ils impliquent. Nous vous suggérons de consulter un conseiller indépendant et d'évaluer avec soin vos besoins et votre situation avant d'effectuer des transactions avec des instruments de change.

1.1 Contrats de change à terme

Un Contrat à terme est un contrat sur-mesure entre le client et un prestataire de services qui donne au client le droit d'acheter ou de vendre un certain montant en devises (à un taux prédéterminé au moment de la mise en place du contrat) à une date ultérieure spécifique. Un Contrat à terme vous permet un verrouillage à un taux de change spécifique aujourd'hui, pour une devise qui sera achetée ou vendue à l'avenir. Ce mécanisme vous protège des fluctuations des taux de change. Les Contrats à terme de Convera peuvent avoir une durée de vie de 3 jours ouvrables jusqu'à, en principe, 24 mois, et ne peuvent pas porter sur un montant inférieur à 15 000 euros (ou l'équivalent dans une autre devise).

Les Contrats à terme sont disponibles sous deux formes :

- a) À terme fixe – un contrat à terme qui doit être réglé à une date ultérieure précise (la date d'échéance)
- b) À terme ouvert – un contrat à terme qui fixe une fenêtre de temps pendant laquelle toute partie du contrat à terme peut être réglée, à condition que l'ensemble du contrat à terme soit réglé à la date d'échéance. Ce contrat est utilisé lorsque le client doit payer ou recevoir plusieurs paiements au cours d'une période alors que les dates précises restent inconnues.

1.1.1 Comment fonctionne un Contrat à terme ?

Lorsque vous avez une dette ou une créance à l'étranger à échéance de, par exemple, 30, 60, 90 jours ou plus, il est probable que le cours de cette devise change pendant cette période – à la hausse ou à la baisse. Si vous êtes importateur, un mouvement à la hausse du taux de change provoquerait une baisse des coûts. Mais si vous êtes exportateur, les recettes en devises auraient une moindre valeur. En utilisant un Contrat à terme, vous pouvez verrouiller aujourd'hui un taux de change déterminé (un « taux de change à terme ») pour un règlement à une date ultérieure selon les modalités de votre dette ou créance.

1.1.2 Taux de change à terme – Marge

Un taux de change à terme est un taux qui est fixé aujourd'hui correspondant à une devise vendue contre une autre, pour une conversion à une date future spécifiée (échéance). Le taux de change à terme diffère du taux au comptant actuel car il comprend également une marge à terme correspondant aux taux d'intérêt applicables aux deux devises concernées, taux qui sont calculés entre la date d'aujourd'hui et la date d'échéance à terme. Vous pouvez également consulter la section 2.3 – Nos taux de change – Marges, ci-dessous.

1.1.3 Coûts et frais

Taux de change à terme – Marge

Convera fait une marge sur toute opération de change. Veuillez-vous reporter à la section 2.3 – Nos taux de change – Marges de Cette ND pour de plus amples informations sur la façon dont nous calculons nos taux de change et la « marge ».

1.1.4 Dépôts de garantie à terme

Convera peut exiger un certain montant de dépôt lorsqu'un client accepte de conclure un Contrat à terme. Ce dépôt est généralement d'un montant allant jusqu'à 10 pour cent de la valeur équivalente en EUR du contrat. Les facteurs qui peuvent nous amener à vous demander d'effectuer un dépôt sont les suivants :

- votre société n'a débuté ses activités que récemment avec une expérience opérationnelle limitée ;
- la cote de crédit n'est pas, selon l'évaluation de Convera, d'un niveau élevé ou satisfaisant ;
- le montant du contrat demandé représente selon Convera un risque de change plus élevé que le niveau normalement acceptable ;
- la date d'échéance et/ou les devises concernées représentent selon Convera un risque de crédit supérieur à la normale au cas où la transaction devait être annulée pendant la durée ou à l'échéance du contrat ;
- nous n'avons pas d'antécédents de transactions avec vous.

Exemple : Le dépôt est calculé comme suit : si vous avez conclu un Contrat à terme pour acheter 100 000 USD avec des EUR au taux de 1,1800, cela représente un montant de 84 745,76 EUR. Vous devrez effectuer un dépôt de 8 474,57 EUR, soit 10 % de l'équivalent en EUR, au début de la transaction. Aucuns intérêts ne sont payés sur ce dépôt de garantie.

Bien que les dépôts vous soient remboursables à l'échéance, ils sont plus généralement déduits du paiement que vous devrez effectuer lors du dernier paiement du contrat à l'échéance. Les dépôts sont exigés afin de garantir que nous respectons des politiques de gestion des risques saines en cas d'évolution défavorable des cours.

Convera peut offrir une facilité de Contrat de change à terme « sans dépôt » pour les clients qui ont des antécédents de transaction satisfaisants avec Convera ou dont l'évaluation du risque de crédit effectuée par le service du crédit de Convera est satisfaisante. Les contrats de change à terme correspondent simplement au temps et à la différence des taux d'intérêt entre deux devises nationales.

Les fonds des dépôts de garantie peuvent être régulièrement détenus par des établissements tiers pour le compte de Convera. Convera prend les mesures suivantes pour veiller à la protection des dépôts de garantie : Convera sélectionne, conclut des accords et vérifie périodiquement avec la plus grande compétence, le plus grand soin et toutes les vérifications nécessaires les établissements de crédit où les fonds sont placés et les modalités de détention de ces fonds. Pour protéger les droits des clients, Convera prend en compte l'expertise et la réputation sur le marché des établissements ainsi que toute exigence légale ou pratique du marché liée

à la détention de fonds de clients qui pourrait affecter les droits des clients. Convera conserve les documents et les comptes nécessaires pour distinguer sans délai les actifs détenus par chaque client, et les clients peuvent également accéder tous les jours au montant des dépôts de garantie par le biais de leur propre accès en ligne à Convera ou le service de gestion de la relation client.

1.1.5 Exemples de Contrats à terme

Par exemple, l'achat d'un produit auprès d'un fournisseur aux États-Unis pour 100 000 USD peut coûter 84 745,76 EUR au moment de la conclusion du contrat. Pendant la période de 30 jours allouée à la facture en USD, le taux de change pourrait subir des fluctuations défavorables.

Si la valeur de l'euro diminue par rapport à l'USD, et que vous n'avez pas conclu de Contrat à terme, vous devrez payer davantage que le montant initial de 84 745,76 EUR pour obtenir les 100 000 USD. Toutefois, si vous avez conclu un Contrat à terme au début de la période de 30 jours, vous maintiendrez une protection contre un taux de change en vigueur en baisse par rapport à votre taux contractuel à l'échéance.

Mais si, pendant cette période de 30 jours, la valeur de l'euro a augmenté par rapport à l'USD et que vous n'avez pas conclu de Contrat à terme, vous bénéficierez de cette hausse. **Inversement, si vous avez conclu un Contrat à terme, vous ne bénéficierez pas de cette hausse si, à l'échéance, les taux de change en vigueur ont dépassé votre taux de change contractuel à terme.**

1.1.6 Exécution anticipée du Contrat de change à terme

Vous pouvez également prélever ou exécuter de façon anticipée une partie ou le total de la valeur du contrat avant son expiration. Cela peut arriver lorsque votre fournisseur s'est engagé par contrat à vous livrer des marchandises à divers moments pendant la période du Contrat à terme. Cela peut conduire à un ajustement du taux de change en fonction du moment et de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises nationales. Les soldes restants de la transaction doivent être réglés au plus tard le dernier jour du contrat (appelé la « date d'échéance »).

1.1.7 Prolongation d'un Contrat de change à terme

Vous ne pouvez prolonger l'« échéance » du Contrat à terme qu'avec l'accord de Convera. Cela peut par exemple être envisagé si un retard de la réception des marchandises attendues de votre fournisseur étranger a eu lieu, la livraison se produisant après la date initialement prévue. Cette situation peut être traitée de deux manières :

- Nous pouvons annuler le solde restant du Contrat à terme initial et établir un nouveau Contrat à terme jusqu'à la nouvelle date d'échéance. Nous vous proposerons un taux qui tiendra compte du taux de change au comptant du moment et de la marge à terme pour la période réaménagée. **Cependant, en annulant le solde restant du Contrat à terme initial, vous pourriez faire un profit ou subir une perte selon les taux de change du moment par rapport aux taux initiaux du Contrat à terme. Ce profit ou cette perte devra être réglé(e) à ce moment-là.**
- Nous pouvons prolonger le solde restant du Contrat à terme en vous proposant une marge de prolongation selon votre taux de change initial du Contrat à terme. Cette méthode prend en compte le profit ou la perte constaté en utilisant la méthode ci-dessus dans le nouveau Contrat à terme pour la période prolongée (plutôt qu'un règlement de ce profit ou de cette perte au moment de la prolongation). On appelle cela une Prolongation de taux historique (PTH). Lors de la proposition d'un taux de PTH, Convera inclut des frais d'intérêt sur le profit ou la perte ci-dessus au nouveau Contrat à terme. Ces frais sont liés au financement ou à l'emprunt de ce profit ou de cette perte pour la durée de la période de prolongation.

1.1.8 Annulation d'un Contrat de change à terme

Bien que les termes du contrat que vous concluez avec Convera aient force obligatoire, vous pouvez demander à Convera d'annuler votre Contrat de change à terme à tout moment jusqu'à la date d'échéance. Cela peut arriver du fait de l'annulation de votre transaction sous-jacente. Une annulation à des fins spéculatives n'est pas autorisée.

Convera, à sa seule discrétion, peut annuler votre contrat conclu avec nous dans certaines circonstances qui sont notamment les suivantes :

- si vous nous fournissez des informations incorrectes, n'effectuez pas le Paiement anticipé ou rompez d'une autre façon le Contrat à terme conclu entre vous et nous ;
- si vous faites l'objet d'une procédure d'insolvabilité, de liquidation ou d'une procédure similaire ;
- si nous soupçonnons de façon raisonnable une fraude ou un détournement de fonds ou un abus dans l'utilisation de nos services ;
- il s'avère que la transaction est liée à une infraction pénale ou à une activité de financement du terrorisme ou à d'autres activités illégales ;
- si nous ne pouvons pas exécuter le Contrat de change à terme pour des raisons de force majeure ;
- si vous contestez la validité ou l'existence d'un Contrat de change à terme.

Veillez prendre note que la force majeure peut consister notamment en une limite de la disponibilité nécessaire des marchés des changes nous empêchant d'exécuter un Contrat à terme.

Convera vous fournira un devis pour l'annulation de votre Contrat à terme. Ce devis inclura tout dommage, coût ou perte causé par l'évolution des taux de change ainsi que certaines des composantes présentes lors de la tarification de votre Contrat de change initial qui seront ajustées aux taux en vigueur sur le marché pendant la durée restante du Contrat de change à terme. Le devis comprendra également les coûts subis par Convera (coûts de rupture) liés à cette annulation. Selon les taux du marché au moment de l'annulation, cela peut vous conduire à réaliser un gain ou subir une perte. Les coûts de sortie sont récapitulés dans notre grille tarifaire et vous seront communiqués avant de conclure une transaction.

1.1.9 Avantages des Contrats de change à terme

Les Contrats à terme vous permettent de :

- établir le coût des paiements en devise étrangère au moment où vous effectuez un achat ;
- protéger les marges bénéficiaires des produits et services vendus à l'étranger contre les fluctuations défavorables des devises étrangères ;
- acquérir un avantage concurrentiel en faisant des devis concernant des produits ou services et/ou en les vendant dans la devise locale ;
- identifier et réduire les éventuels coûts cachés des besoins en flux de trésorerie non sécurisés

1.1.10 Inconvénients et risques des Contrats de change à terme

- en concluant un Contrat à terme, vous perdez la possibilité de profiter des évolutions du marché qui pourraient vous être favorables pendant la durée du Contrat à terme ;
- la fixation des taux de change des Contrats à terme peut entraîner un risque de change si le contrat d'entreprise sous-jacent (par exemple l'achat ou la livraison de biens) est annulé ;
- la fixation des taux de change des Contrats à terme peut entraîner un risque pour l'entreprise si les concurrents sont en mesure de répercuter sur le prix proposé aux clients les avantages que procure une évolution des taux de change ;
- il n'existe pas de délai de rétractation ;
- un dépôt, s'il est demandé, peut avoir des répercussions sur vos positions de trésorerie ;
- les annulations, prolongations ou exécutions anticipées d'un Contrat de change à terme peuvent vous faire subir une perte financière.

1.2 Contrats à terme non livrables

1.2.1 Synthèse

EMETTEUR	Convera
Objectifs	Un Contrat à terme non livrable (« NDF ») est un produit de change conçu pour vous aider à réduire votre risque de change lorsque la livraison physique de la devise sous-jacente n'est pas possible. Contrairement à un Contrat à terme standard, ce produit est réglé via une soult.
Adéquation	Un NDF peut vous convenir si vous avez une bonne connaissance des marchés de change et des produits de change, et si vous avez un véritable besoin commercial de gérer le risque de change associé à une Paire de devises particulière. Un NDF ne doit pas être utilisé à des fins de négociation sur un marché réglementé ou de spéculation.
Coûts	<p>Il n'existe pas de coûts initiaux avec un NDF – le coût est inclus dans la marge de Convera (voir section 2.3 ci-dessous pour plus de détails) et de ce fait intégré au NDF.</p> <p>Le paiement éventuel dans le cadre d'un NDF (voir « Montant de règlement en espèces » ci-dessous) est la différence nette entre le Montant contractuel de règlement en devise et le Montant final de règlement en devise déterminé par le taux de fixing. Vous pouvez être soit un payeur, soit un bénéficiaire du montant de règlement en espèces.</p> <p>Voir la section 1.2.12 Coût d'un NDF ci-dessous pour plus d'informations.</p>
Principaux avantages	<p>Protection – Un NDF vous fournit une protection contre les évolutions défavorables des taux de change.</p> <p>Couverture – Les NDF sont possibles pour une large gamme de devises. Veuillez nous contacter afin de savoir si la devise que vous souhaitez est couverte. Nos coordonnées sont disponibles en page 6 de Cette ND.</p> <p>Gestion du risque de change – Lorsque la livraison physique de la devise sous-jacente n'est pas possible, les NDF permettent de réduire le risque de change.</p> <p>Flexibilité – Les principales variables, incluant la Paire de devises, la Date de règlement et le montant de la Devise de référence, peuvent être adaptées afin de répondre à vos besoins particuliers.</p>

Risques clés	<p>Perte d'opportunité – Vous ne bénéficierez pas des évolutions favorables des taux de change.</p> <p>Variation / Résiliation anticipée – Vous avez la possibilité de faire varier ou de mettre fin à un NDF de manière anticipée, mais cela peut avoir un coût.</p> <p>Absence de délai de réflexion – Il n'est pas prévu de délai de réflexion.</p> <p>Risque de contrepartie et risque opérationnel – Convera a des obligations de performance dans le cadre d'un NDF. Vous devez vous faire une opinion sur notre capacité à remplir ces obligations.</p> <p>Restrictions monétaires – Certaines devises peuvent être soumises à des obligations légales et réglementaires.</p> <p>Recours à des agents et des banques correspondantes – Convera peut recourir à des agents et banques correspondantes pour la livraison de certaines devises.</p>
Terme	<p>De 3 jours à 1 an suivant la Date de transaction.</p> <p>(Une Date de règlement postérieure de plus d'un an à la Date de transaction peut être disponible sur demande selon la Paire de devises concernée.)</p>
Montant minimum de la transaction	<p>Le montant minimum de la transaction est de USD 50 000.</p>
Modalités de souscription	<p>Contactez votre représentant Convera actuel. Vous pouvez également nous contacter aux coordonnées indiquées à la section 2.3 ci-dessous.</p>

1.2.1 Informations générales sur le produit

Un NDF est un contrat, conclu entre vous et Convera, qui vous protège contre les évolutions défavorables des taux de change. Il s'agit d'une transaction réglée via une soulte, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'échange physique de devises à l'échéance, contrairement à une transaction de change classique. Dans le cas d'un NDF, une soulte sera dû par vous ou par Convera. Un Taux contractuel est convenu à l'avance, ainsi que la méthode de détermination du Taux de fixing et la Date de fixing. Le Taux contractuel et le Taux de fixing sont utilisés pour calculer la soulte due à la Date de valeur nominale.

Un NDF peut être utile pour gérer le risque de change associé à l'exportation ou à l'importation de biens achetés en devise étrangère, en cas d'investissement ou de la conclusion d'emprunts à l'étranger, au rapatriement des bénéfices, à la conversion des dividendes libellés en devises étrangères ou au règlement d'autres accords contractuels conclus en devises étrangères.

Un NDF est particulièrement utile lorsqu'un échange physique de devises n'est pas requis à la Date de valeur, ou dans les cas où une banque centrale étrangère limite l'accès depuis l'étranger à ses marchés domestiques de devises.

Un NDF ne devrait être utilisé que si vous avez un véritable besoin commercial de gérer le risque de change associé à une Ensemble de Devises spécifique. Il ne devrait pas être utilisé à des fins de négociation sur un marché ou à des fins de spéculation.

1.2.2 Fonctionnement d'un Contrat à terme non livrable

Lorsque vous devenez partie à un Contrat à terme non livrable, vous indiquez le montant de la transaction libellé en unités de la Devise non livrable (le Montant nominal de référence) et les deux devises concernées (la Devise de règlement et la Devise non livrable). Une fois combinées, ces devises sont connues comme l'Ensemble de Devises et doivent être acceptables pour Convera.

Vous indiquez également la Date de valeur à laquelle vous souhaitez que le règlement en espèces se fasse. Convera fixera alors le Taux contractuel et la détermination du Taux de fixing, dépendant de la Date de valeur que vous indiquerez.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur la manière dont ces taux sont déterminés.

Enfin, vous indiquez également si vous souhaitez acheter ou vendre la Devise non livrable :

- Si vous craignez un affaiblissement de la Devise non livrable par rapport à la Devise de règlement (il s'agit de l'hypothèse dans laquelle vous recevrez effectivement la Devise non livrable à l'avenir), vous souscrirez à un Contrat à terme non livrable où vous choisirez de vendre la Devise non livrable et d'acheter la Devise de règlement à la Date de valeur.
- Si vous craigniez un renforcement de la Devise non livrable par rapport à la Devise de règlement (il s'agit de l'hypothèse dans laquelle vous paierez effectivement la Devise non livrable à l'avenir), vous souscrirez à un Contrat à terme non livrable où vous choisirez d'acheter la Devise non livrable et de vendre la Devise de règlement à la Date de valeur.

Dans chaque situation, deux issues sont possibles en ce qui concerne la Date de valeur :

- si le Taux contractuel vous est plus favorable que le Taux de fixing, Convera vous paiera la différence dans la Devise de règlement.
- si le Taux contractuel vous est moins favorable que le Taux de fixing, vous paierez à Convera la différence dans la Devise de règlement.

1.2.3 La détermination du Taux contractuel par Convera

Le Taux contractuel est un Taux de Change nominal fixé par Convera. Dans le contexte de ce calcul, Convera prend en compte plusieurs facteurs, incluant, de façon non limitative :

- l'Ensemble de Devises et le fuseau horaire dans lequel vous décidez de conclure la transaction ;
- la Date de valeur déterminée par vous ;
- les Taux de change interbancaires ;
- le Montant nominal de référence ;
- la volatilité du marché ;
- la liquidité ;
- la marge de Convera (voir section 2.3 ci-dessous pour plus de détails) ; et
- les taux d'intérêt interbancaires des pays de la Paire de devises.

Il convient de noter que le Taux Contractuel ne représente pas une prévision faite par CONVERA, et ne constitue pas non plus une garantie des taux de change futurs.

1.2.4 La détermination du Taux de fixing par Convera

Le Taux de fixing pour chaque devise peu liquide (*exotique*) spécifique par rapport au dollar USD provient de sources de taux de marché indépendantes utilisées par le secteur des marchés financiers – si vous souhaitez obtenir plus d'information sur les sources de taux de marché indépendantes, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées indiquées à la section 2.12 du présent DIP.

Lorsqu'un Contrat à terme non livrable est libellé en dollars USD par rapport à une devise livrable, Convera utilisera un indice de référence de fixing standard comme taux de fixing du Contrat à terme non livrable. Par exemple, si vous vous situez au Royaume-Uni et que vous négociez un Contrat à terme non livrable en GBP/USD, l'heure et la date de fixing seront 10 heures (heure de New York) et la source de fixing sera WMR. Convera propose des NDF à devises livrables contre des dollars USD pour les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY et NZD.

Lorsque la Paire de devises ne contient pas d'USD, il s'agit d'un NDF en devises croisées, ainsi dénommé car nous croisons les deux devises constitutives contre l'USD afin de parvenir à un taux. Convera propose des NDF à devises croisées pour les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY, et NZD. Ces devises sont habituellement croisées avec des devises exotiques lorsqu'elles sont disponibles, ou l'une avec l'autre.

Le Montant de la soulte pour les NDF en devises croisées fait l'objet d'un calcul légèrement différent que pour NDF contre des USD, en fonction des devises concernées. La différence se situe dans la Source de fixing et l'Heure de fixing, qui utiliseront un indice de référence de fixing standard à la Date de fixing décidée, en fonction de la région où vous, en tant que client, êtes situé.

Par exemple, si vous êtes situé en France et négociez un NDF en EUR/IDR, les EUR seront fixés contre des USD à la Date de fixing à 10 heures (heure de New York) en utilisant le taux de référence WMR. Ce taux est ensuite croisé contre le Taux de fixing USD/IDR suivant la source convenue au contrat, afin de parvenir au Taux de fixing du contrat. Il est important de noter qu'en utilisant cet exemple, les Heures de fixing pour l'EUR/USD et l'USD/IDR seront différentes mais auront lieu à la même Date de fixing.

Si la Paire de devises du NDF correspond à deux devises livrables susmentionnées, les fixings de référence standard du marché à la Date de fixing par rapport à l'USD seront croisés afin de parvenir au Taux de fixing. Par exemple, si vous êtes localisé en France et que vous effectuez une transaction en EUR/AUD en vertu d'un NDF, alors les taux de référence EUR/USD et USD/AUD du WMR à 10 heures (heure de New York) à la Date de fixing seront croisés pour arriver au Taux de fixing des contrats. Veuillez noter qu'à la Date de fixing, les deux devises seront déterminées à la même Heure de fixing.

Les Heures de fixing et leurs sources peuvent être demandées à votre revendeur. Les Heures de fixing et leurs sources concernant une transaction donnée peuvent être consultées sur la confirmation émise pour cette transaction.

La Date de fixing est la date à laquelle le Taux de fixing est déterminé.

1.2.5 La détermination du Montant de la soulte par Convera

Convera calcule le Montant de la soulte en utilisant le Montant nominal de référence, le Taux contractuel et le Taux de fixing.

Le Montant de la soulte sera la différence nette entre le *Montant contractuel en devise de règlement* et le *Montant fixing en devise de règlement*, soit :

- « Montant contractuel en devise de règlement » = Montant nominal de référence converti au Taux contractuel ; et
- « Montant fixing en devise de règlement » = Montant nominal de référence converti au Taux contractuel.

En fonction des termes de votre Contrat à terme non livrable (notamment, si vous achetez ou vendez la devise non livrable), la différence entre ces montants sera dû à Convera ou par Convera.

Lorsque vous vendez la Devise non livrable à Convera à la Date de valeur :

- si le Montant contractuel en devise de règlement est supérieur au Montant fixing en devise de règlement, Convera vous paie la différence.
- si le Montant contractuel en devise de règlement est inférieur au Montant fixing en devise de règlement, vous payez la différence à Convera.

Lorsque vous achetez la Devise non livrable à Convera à la Date de valeur :

- si le Montant contractuel en devise de règlement est inférieur au Montant fixing en devise de règlement, Convera vous paie la différence ;
- si le Montant contractuel en devise de règlement est supérieur au Montant fixing en devise de règlement, vous payez la différence à Convera.

1.2.6 Exemples de Contrats à terme non livrables

Exemple 1 – lorsqu'un marché livrable existe pour la paire de devises

Une multinationale française a une filiale étrangère au sein de laquelle la devise fonctionnelle est le USD, alors que la société-mère française présente ses comptes en EUR. Les variations du cours du dollar américain (USD) ont de ce fait un impact sur la valeur en EUR de la filiale et de ses actifs, cet impact se reflétant dans le bilan de l'entreprise. Afin de limiter ou d'éliminer ces variations, l'entreprise peut couvrir la valeur en euros de ses actifs à l'étranger en utilisant un Contrat à terme non livrable.

En utilisant un NDF afin de fixer le taux de change EUR/USD, l'entreprise peut s'assurer que la valeur en euros de sa filiale ne change pas, puisque la valeur de règlement du NDF compensera toute modification de la valeur de l'actif.

L'entreprise entre de ce fait dans un Contrat à terme non livrable libellé en EUR/USD avec une Date de valeur fixée à 1 an.

L'entreprise française fixe le Montant nominal de référence de la négociation à USD 2 500 000 (soit la valeur des actifs à l'étranger au début de l'année financière). Convera fixe un Taux contractuel de 1,10 EUR/USD pour l'achat d'EUR et la vente de USD, ce qui équivaut à un Montant fixing en devise de règlement de EUR 2 272 272,27. Ce faisant, l'entreprise française a effectivement couvert son taux de change EUR/USD.

Les issues possibles concernant la Date de fixing sont les suivantes :

- 1) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est moins favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, Convera paiera à l'entreprise le Montant de la soulte en EUR à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/USD est de 1,20, le Montant fixing en devise de règlement, tel que déterminé par le Taux de fixing, sera de EUR 2 083 333,33 (= USD 2 500 000/1,20), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera de EUR 2 272 272,27 (=USD 2 500 000/1,10) comme convenu.

La différence (EUR 189 393,94) constitue le Montant de la soulte qui sera due par Convera à l'entreprise française à la Date de valeur.

Le Montant de la soulte contribuera pour l'entreprise française à la réduction de la perte de valeur de son bilan à l'étranger.

- 2) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est plus favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, l'entreprise paiera à Convera le Montant de la soulte à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/USD est de 1,05, le Montant fixing en devise en devise de règlement tel que déterminé par le Taux de fixing, sera de EUR 2 380 952.4 (= USD 2 500 000/1,05), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera de EUR 2 272 272,27 (= USD 2 500 000/1,10) comme convenu.

La différence (EUR 108 225,10) constitue le Montant de la soulte qui sera due par l'entreprise française à Convera à la Date de valeur.

Le montant de la soulte que l'entreprise française paiera à Convera réduira la mesure dans laquelle l'entreprise française aurait bénéficié de l'augmentation de la valeur de son bilan à l'étranger.

Les Taux de change indiqués ci-dessus sont donnés à titre uniquement indicatif.

Exemple 2 – lorsqu'un marché livrable n'existe pas pour la paire de devises

Une entreprise française important des produits depuis l'Inde anticipe un paiement en devise locale indienne (INR) dans trois mois. Le montant en INR payé pour le produit est basé sur le prix des biens au jour de l'achat. De ce fait, si l'INR se renforce, cela signifiera que l'importateur devra payer plus d'EUR pour le montant équivalent en INR.

Afin de se protéger contre une dépréciation de l'EUR par rapport à l'INR, et ainsi limiter le montant en EUR qu'elle devra payer dans trois mois, l'entreprise française conclut un Contrat à terme non livrable en EUR/INR avec une Date de valeur fixée trois mois plus tard.

L'entreprise française fixe le Montant nominal de référence de l'opération à INR 8,000,000. Convera détermine un Taux contractuel EUR/INR de 80.00, ce qui équivaut à un Montant contractuel en devise de règlement de 100,000 EUR. Ce faisant, l'entreprise française a effectivement couvert son taux de change EUR/INR. Le Taux contractuel est fixé en croisant les deux paires de devises avec le USD :

- EUR/USD – 1,10
- USD/INR – 72,72

Les issues possibles concernant la Date de fixing sont les suivantes :

- 1) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est moins favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, Convera paiera à l'entreprise française le Montant de règlement de la soulte en EUR à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/INR est de 76, le Montant fixing en devise de règlement tel que déterminé par le Taux de fixing sera de EUR 105,263.16 (= INR 8,000,000 /76), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera à EUR 100,000.00 (=INR 8,000,000 /80) comme convenu. Le taux de fixing est déterminé en croisant les fixings des deux paires de devises :

- EUR/USD – 1,08
- USD/INR – 70,37

La différence (EUR 5 263,16) constitue le Montant de la soulte qui sera due par Convera à l'entreprise française à la Date de valeur.

Le Montant de la soulte contribuera à compenser l'entreprise française pour le montant en EUR plus élevé qu'elle devra payer pour ses biens.

- 2) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est plus favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, l'entreprise française paiera le Montant de règlement de la soulte en EUR à Convera à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/INR est de 94, le Montant fixing en devise de règlement tel que déterminé par le Taux de fixing sera de EUR 95,238.09 (=INR 8,000,000 /84), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera à EUR 100,000 (=INR 8,000,000 /80) comme convenu. Le taux de fixing est déterminé en croisant les fixings des deux paires de devises :

- EUR/USD – 1,12
- USD/INR – 75,00

La différence (EUR 4 761,90) constitue le Montant de la soulte qui sera due par l'entreprise française à Convera à la Date de valeur.

Le montant de la soulte versé par l'entreprise française à Convera représentera l'avantage financier que l'entreprise française aurait tiré de la variation positive de change. Cela signifie que le taux net du règlement reste égal au Taux de fixing.

Les Taux de change indiqués ci-dessus sont donnés à titre uniquement indicatif.

1.2.7 Maturité

Les NDF sont réglés via une soulte, ce qui signifie qu'aucun échange effectif de devise n'intervient à maturité. A la place, comme expliqué ci-dessus, une partie paie à l'autre un montant de la soulte dans la Devise de règlement.

Ces paiements sont dus à la Date de valeur.

- Si Convera vous paie, elle le fera soit en déposant les fonds sur votre compte de dépôt, soit en transférant les fonds sur votre compte bancaire à votre demande, dans la Devise de règlement.
- Si vous payez Convera, vous devrez transférer les fonds dans la Devise de règlement convenue au contrat sur un compte Convera désigné. Si le Montant de règlement de la soulte est libellé dans une devise étrangère, vous pouvez nous payer en transférant des fonds sur un compte en devise Convera. D'autres accords peuvent être pris avec l'accord de Convera.

1.2.8 Résilier un Contrat à terme non livrable avant la Date de règlement

Vous pouvez nous demander de résilier le Contrat à terme non livrable à tout moment avant et au jour de la Date de valeur. Nous vous fournirons alors, dès que ce sera possible, un devis de résiliation. Si vous acceptez ce devis de résiliation, nous annulerons le Contrat à terme non livrable.

Notre devis de résiliation inclura les mêmes variables (le Taux contractuel, les devises, le terme, le Montant nominal de référence, le Taux de fixing et la Date de valeur) utilisées pour la détermination du prix du Contrat à terme non livrable à terme.

Ces variables seront ajustées en fonction des taux du marché en vigueur pendant la durée restante du Contrat à terme non livrable. Nous devons également tenir compte du coût de l'annulation ou de la compensation de votre transaction initiale. Pour ce faire, nous tenons compte des taux du marché en vigueur qui s'appliquent à toute opération de compensation.

1.2.9 Avancer la Date de valeur

Vous pouvez souhaiter avancer la Date de valeur d'un Contrat à terme non livrable existant. Cela peut être parce qu'un fournisseur s'est engagé à vous livrer des biens à diverses périodes pendant la durée d'un Contrat à terme non livrable. Nous nous efforcerons d'accéder à votre requête à chaque fois que cela sera possible.

Pour y parvenir, Convera annulera le Contrat à terme livrable initial et nous conclurons un nouveau contrat incluant la Date de valeur modifiée. Le nouveau contrat inclura également un nouveau Taux contractuel (et de ce fait, un nouveau Montant contractuel de règlement en devise), puisqu'en annulant la balance restante du contrat initial, vous réaliserez un bénéfice ou une perte en fonction des Taux de change actuels en comparaison avec le Taux contractuel du contrat initial – ce bénéfice ou cette perte sera intégré au nouveau Taux contractuel.

1.2.10 Prolonger la Date de valeur

À tout moment jusqu'à la Date de fixing, vous pouvez demander à Convera de prolonger la Date de valeur de votre transaction.

Toute extension sera soumise au processus d'Approbaton de crédit de Convera. Si Convera consent à prolonger votre Date de valeur initiale, Convera annulera le Contrat à terme non livrable initial et nous conclurons un nouveau contrat incluant la Date de valeur révisée. Le nouveau contrat inclura également un nouveau Taux contractuel (et de ce fait, un nouveau Montant contractuel de règlement en devise), puisqu'en annulant la balance restante du contrat initial, vous réaliserez un bénéfice ou une perte en fonction des Taux de change actuels en comparaison avec le Taux contractuel du contrat initial – ce bénéfice ou cette perte sera intégré au nouveau Taux contractuel.

Si vous acceptez un prolongement, nous vous communiquerons une confirmation modifiée.

1.2.11 Coûts d'un Contrat à terme non livrable

Un NDF ne requiert pas de mise en place. Une fois que vous aurez déterminé la Devise non livrable (que vous souhaitiez acheter ou vendre), la Devise de règlement et la Date de valeur, Convera déterminera le Taux contractuel. Pour ce faire, Convera prend en compte plusieurs facteurs – voir la section 1.3.4 ci-dessus « La détermination du Taux contractuel par Convera » pour de plus amples informations.

Un NDF ne requiert pas de mise en place, mais Convera tire un bénéfice financier en incluant une marge au Taux contractuel. Cela signifie que ce taux sera différent du taux de marché alors en vigueur. De ce fait, vous payez le NDF en acceptant le Taux contractuel déterminé par Convera.

Convera requiert le paiement d'un dépôt (tenant lieu de garantie pour le NDF) lorsque des clients acceptent de conclure un NDF, sauf si le NDF concerné est couvert par un mandat OTM (tel que défini dans l'addendum au Contrat de dérivés FX), auquel cas ce mandat OTM pourra vous être étendu. Ce dépôt est généralement équivalent à 10 pour cent (10%) de la valeur du contrat.

Convera est susceptible de vous demander de payer des Dépôts de garantie tels que décrits à la section 2.9 de Cette ND. Veuillez également vous référer à notre brochure explicative sur les Dépôts de garantie disponible sur notre site internet sur demande auprès de Convera.

1.2.12 Principaux avantages

Protection – les NDF vous fournissent une protection contre les évolutions défavorables des taux de change entre le moment où vous concluez un NDF et la Date de valeur. Cela peut vous aider à gérer vos expositions aux devises

étrangères. Vous échangez l'incertitude des évolutions de taux de change pour la certitude d'un flux de trésorerie convenu.

Couverture – les NDF sont disponibles pour un certain nombre de devises (liste à nous demander).

Gestion des risques – alors que les restrictions de change ne permettent pas la livraison physique des devises, les NDF permettent de réduire le risque de change.

Flexibilité – les NDF sont flexibles. La Date de valeur et le montant contractuel peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques.

1.2.13 Risques clés

Perte d'opportunité – vous perdrez tout bénéfice des évolutions favorables des taux de change entre le moment où vous concluez un Contrat à terme non livrable et la Date de valeur.

Variation / Résiliation anticipée – des coûts pourraient vous être demandés pour toute résiliation ou ajustement – veuillez consulter les sections ci-dessus, « Résilier un Contrat à terme non livrable avant la Date de règlement » (section 1.3.9), « Avancer la Date de valeur » (section 1.3.10) et « Prolonger la Date de valeur » (section 1.3.11) afin d'obtenir de plus amples informations.

Délai de réflexion – aucun délai de réflexion n'est prévu.

Risque de contrepartie et risque opérationnel – Convera a des obligations de performance dans le cadre d'un Contrat à terme non livrable. Si nous ne sommes pas en mesure de remplir les obligations nous incombant dans le cadre d'un NDF, vous êtes susceptible d'être exposés aux fluctuations de taux de change du marché de même que si vous n'aviez pas conclu un NDF. Notre capacité à remplir nos obligations est liée à notre santé financière et à l'effectivité de nos systèmes, processus et procédures internes. Le premier type de risque (notre santé financière) est couramment appelé le **risque de crédit ou de contrepartie**. Le second type de risque (l'effectivité de nos systèmes, processus et procédures internes) est communément appelé le **risque opérationnel**.

Vous devez former votre propre évaluation de notre capacité à remplir nos obligations.

1.2.14 Définitions principales

Afin de permettre une meilleure compréhension de Cette ND, la signification de certains termes utilisés est détaillée ci-dessous.

Montant de la soulte signifie le montant dû par l'une des parties à la Date de valeur, tel que déterminé par Convera.

Taux contractuel signifie le taux de change convenu utilisé pour calculer le Montant de règlement de la soulte.

Montant contractuel en devise de règlement signifie le Montant nominal de référence converti au Taux contractuel.

Paire de devises signifie la Devise de règlement et la Devise non livrable applicables à un NDF. La Paire de devises doit être acceptée par Convera.

Date de fixing signifie la date à laquelle le Taux de fixing est déterminé et le Montant de règlement de la soulte est calculé.

Taux de fixing signifie le taux affiché sur la source indépendante de taux du marché au moment convenu à la date de fixing. Le Taux de fixing est utilisé pour calculer le Montant de règlement de la soulte à la source.

Montant fixing en devise de règlement signifie le Montant nominal de référence converti au Taux de fixing.

Taux de change signifie le prix d'une devise par rapport à une autre devise pour les besoins d'une livraison à une date spécifique, après prise en compte des coûts et de la marge de bénéfice de Convera.

INR signifie Roupie indienne (devise locale).

Dépôt de garantie a la signification figurant à la section 2.9 ci-dessous.

Montant nominal de référence signifie le montant nominal du Contrat à terme non livrable.

Devise non livrable signifie la devise désignée comme la devise non livrable qui compose, avec la Devise de règlement, la Paire de devises sous-jacente du Contrat à terme non livrable.

Devise de règlement signifie la devise désignée comme la devise de règlement. Le Montant de règlement de la soulte doit être payé dans cette devise.

Date de valeur signifie la date à laquelle le Montant de règlement de la soulte est dû.

Section 2.0 – Facteurs communs à tous nos produits de change

2.1 Pas de spéculation

Convera ne propose pas de conclure des Contrats de change décrits dans Cette ND avec des personnes dont la seule intention est de spéculer sur l'évolution des taux de change.

Nos clients doivent avoir un véritable intérêt à échanger une devise contre une autre. Souvent, cet intérêt se manifestera pour effectuer un paiement à un partenaire commercial étranger ou pour recevoir un paiement d'un tel partenaire, en tenant compte des circonstances particulières de nos clients.

2.2 Risques significatifs des opérations de change

- *Risque de marché.* Les marchés des changes sont soumis à une volatilité. La réalisation d'une opération de change vous expose aux évolutions des marchés des changes.
- *Risque opérationnel.* Le risque opérationnel est le risque de perte découlant de processus internes, personnes et systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements externes. Les perturbations possibles des processus de Convera peuvent entraîner des retards dans la réalisation et le règlement de votre opération.
- *Risque de contrepartie.* Pour chaque opération de change que vous réalisez avec nous, nous sommes votre contrepartie. Cela signifie que vous comptez sur notre capacité à respecter nos obligations financières lors de l'opération.
- *Risque de change:* Dans le cas des Contrats de change à terme (et des Contrats de change au comptant non réglés immédiatement), il existera une différence entre la date à laquelle vous concluez un contrat avec nous et la date à laquelle ce contrat doit être réglé. Vous devez être conscient lorsque vous acquérez un produit auprès de nous que les taux de change peuvent fluctuer entre ces dates. Si vous concluez un Contrat à terme avec nous et que le taux de change de votre Contrat de change baisse, vous devez quand même régler votre contrat à la date de règlement en utilisant le taux de change que vous avez accepté à la date d'entrée en vigueur de votre contrat. Le taux de change convenu peut, en raison des fluctuations des taux de change, être bien supérieur ou inférieur au taux de change en vigueur à ce moment-là.

2.3 Nos taux de change – Marge

À l'exception des Transferts d'argent internationaux et des Paiements anticipés de Contrats à terme, nous ne facturons ni frais ni primes à payer initialement. Nous pouvons offrir nos produits de change sans frais ou primes à payer initialement car nous encaissons un revenu brut par le biais d'une « marge ».

La marge est la différence entre le taux de change de gros que nous sommes en mesure d'obtenir et le taux de change que nous offrons dans un second temps à chaque client. Le taux de change que nous vous proposons dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les valeurs de la transaction et de la devise concernées lorsque la capacité de Convera à couvrir ce montant dépend de l'offre et de la demande des devises et montants concernés sur le marché des changes au moment où vous souhaitez conclure une opération de change ;
- les coûts que nous subissons en réalisant la transaction avec vous – tels que le coût du crédit ou les coûts de fonctionnement – qui seront influencés par les modalités de l'opération et votre notation de crédit.

Remarque : Ces informations vous seront communiquées avant et après votre transaction ;

- la volatilité sur le marché des changes à ce moment-là – généralement, lorsque le marché des changes est volatile, notre marge peut être plus importante, en accord avec les conditions sous-jacentes et l'accroissement du risque que nous prenons ;
- les différents taux d'intérêt applicables à la paire de devises concernée par l'opération de change à terme – ils font partie intégrante de tout calcul du taux du Contrat à terme applicable à la période du Contrat à terme.

Les taux de change cités dans les médias correspondent généralement aux taux de change de gros que Convera obtiendra sur le marché des changes interbancaire. Veuillez prendre note que les taux de change de gros sont en constante évolution et que ces taux ne sont généralement obtenus qu'en effectuant des transactions de valeur importante. Ils ne comprennent pas non plus les Coûts de transaction, tels que le coût du crédit, les coûts de fonctionnement, etc.

Exemple : Cet exemple est purement indicatif et fait usage de taux et chiffres spécialement choisis pour montrer comment nous encaissons des revenus bruts par le biais de la « marge » d'un Contrat de change. Les tarifs indiqués ne le sont qu'à titre indicatif.

Vous souhaitez acheter 100 000 USD pour payer un fournisseur étranger. Vous souhaitez payer en euros cet achat de dollars américains.

- Le taux proposé pour cette transaction EUR/USD est de 1,3500. Le montant converti en euros est donc de 74 074,07 EUR. C'est le montant d'euros que vous auriez à payer pour acheter les 100 000 USD à verser à votre fournisseur.
- Convera couvrira la transaction de 100 000 USD ci-dessus sur le marché des changes. Pour cet exemple, le taux est de 1,3520, ce qui correspond à 73 964,50 EUR. Il s'agit du montant en EUR que Convera devra payer à un autre établissement pour acheter les 100 000 USD nécessaires à la couverture de cette transaction de façon réciproque.
- Dans cet exemple, la « marge » est représentée par la différence entre les deux taux de change, 0,0015, soit 109,57 EUR. Ce montant représente le revenu brut encaissé sur cette transaction par Convera.

Si vous nous demandez d'annuler une transaction avant le règlement, il est probable que le taux de change concerné pour cette transaction aura changé. Si cela se produit, vous devrez peut-être effectuer un paiement supplémentaire qui correspondra à la variation des taux de change. Nous vous informerons des montants que vous devrez payer au moment de votre demande d'annulation de la transaction.

2.4 Conditions générales

Notre relation avec vous, et chaque transaction que vous effectuez avec nous, sont régies par les Conditions générales de Convera. Nous vous recommandons de lire attentivement les Conditions générales.

Elles règlent des questions importantes, notamment :

- les déclarations que vous nous faites et les garanties que vous nous apportez ;
- les indemnités que vous nous payez ;
- notre droit de modifier les Conditions générales ;
- notre droit de demander qu'un client effectue un dépôt et/ou un dépôt de garantie pour tout Contrat de change à terme afin de compenser le risque de crédit ou une valorisation au prix du marché qui correspond à une valeur hors du cours au-delà d'une limite fixée par Convera ;
- les procédures relatives aux transactions effectuées avec nous ;
- notre droit de facturer des intérêts moratoires (au taux de 5 % au-dessus du taux de référence de swap d'effets bancaires sur 3 mois en vigueur) si vous n'honorez pas un paiement prévu selon l'un de nos produits de change.

Vous serez tenu de signer la demande, y compris notre accord sur les Conditions générales, pour confirmer votre acceptation de ces Conditions générales. Chaque opération de change que vous concluez avec Convera est soumise à ces Conditions générales. Vous pouvez obtenir une copie des Conditions générales en contactant l'une de nos succursales ou en les consultant sur notre site Web.

2.5 Pas de délai de rétractation

Aucune période de rétractation ne s'applique à aucun de nos produits décrits dans Cette ND.

Vous devez donc être conscient que lorsque vous effectuez une opération de change, même si le règlement ne peut avoir lieu avant une date ultérieure, vous êtes obligé de respecter les modalités de ce contrat.

2.6 Imposition

Les implications fiscales qui vous concernent lors de l'obtention de l'un de nos produits de change varient en fonction de votre situation personnelle. Les transactions peuvent, en particulier, donner lieu à des gains ou des pertes imposables. Le traitement de ces transactions à des fins fiscales dépendra de votre situation personnelle et nous vous recommandons d'avoir recours à un conseiller fiscal approprié. Tous les frais décrits dans Cette ND comprennent les taxes, lorsque des taxes doivent être payées.

2.7 Confirmation

Peu de temps après l'acquisition de chacun des produits décrits dans Cette ND, nous vous enverrons une confirmation décrivant les modalités commerciales de la transaction concernée. La confirmation détaillera également les coûts et les frais inclus dans la transaction. Sauf indication contraire, ces confirmations ne vous sont envoyées qu'à titre informatif et ne nécessitent pas de paiement supplémentaire. Cette confirmation est extrêmement importante et nous vous recommandons de bien la vérifier pour vous assurer qu'elle décrit correctement les modalités de la transaction. Dans l'hypothèse où Convera ne serait pas en mesure de vous fournir une confirmation, suite à des problèmes informatiques par exemple, veuillez noter que la transaction reste toutefois valable.

2.8 Demandes de crédit

Avant de conclure une opération de change, Convera peut effectuer une vérification de solvabilité dans le cadre de son évaluation pour déterminer si une demande de crédit que vous avez formulée est satisfaite ou non. Vous serez informé du résultat de cette vérification aussi rapidement que possible. La vérification de solvabilité peut également être utilisée pour déterminer si une ligne de crédit vous sera fournie par Convera.

2.9 Exigences de dépôt de garantie

Dans le cadre de ses processus de gestion des risques, Convera procède de façon régulière à une revalorisation au prix du marché de tous les Contrats à terme en cours.

Si, au cours de ce processus, votre Contrat à terme se retrouve hors du cours au-delà d'un montant ou d'un pourcentage du montant nominal convenu, nous pouvons vous demander un Dépôt de garantie à titre de compensation pour ramener l'exposition au risque de votre ou vos Contrats à terme à un niveau convenu. Il se peut que vous ayez à effectuer d'autres Dépôts de garantie si la réévaluation continuait à évoluer hors du cours pendant la durée du Contrat à terme.

Nous modifions parfois nos exigences en matière de dépôt de garantie en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment vos limites de crédit et votre solvabilité (qui prend en compte votre situation financière). Généralement, nous vous enverrons une déclaration écrite décrivant ces exigences avant que vous n'effectuiez une transaction avec nous. Nous pouvons modifier ces déclarations écrites au fil du temps, en fonction de facteurs qui sont notamment les conditions du marché et votre solvabilité à ce moment-là.

Bien que les Dépôts de garantie vous soient remboursables à l'échéance du contrat, ils peuvent également être déduits du paiement que vous devrez effectuer lors du dernier paiement du contrat à l'échéance.

2.10 Définitions

« **Limite de crédit** » signifie une limite du montant total du crédit que Convera octroiera au client ;

« **Client** » désigne la personne ou l'entité qui signe la demande concernée pour utiliser les services de change de Convera ;

« **Marge à terme** » signifie la marge correspondant à la différence des taux d'intérêt de deux devises stipulées dans le Contrat de change à terme et est généralement exprimée en points à terme ;

Revalorisation « Au prix du marché » signifie la revalorisation quotidienne d'un Contrat à terme afin d'indiquer sa valeur de marché actuelle plutôt que sa valeur contractuelle initiale

« **Hors du cours** » signifie que la valeur du taux contractuel initial du Contrat à terme est moins favorable que la valeur actuelle au prix du marché.

2.11 Réclamations

Notre objectif fondamental est de vous fournir un service client de haute qualité. Pour atteindre cet objectif, si vous n'êtes pas satisfait d'un produit que vous nous avez acheté ou d'un service que nous vous avons fourni, nous souhaiterions le savoir. Si vous souhaitez féliciter un de nos employés pour avoir fourni un service client exceptionnel, nous souhaiterions également le savoir.

Nous avons établi des procédures et des politiques pour veiller à ce que toute réclamation que vous pourriez formuler soit correctement prise en compte et que des mesures appropriées sont prises pour résoudre tout problème. Si vous avez une réclamation, vous pouvez nous l'envoyer : (i) par téléphone au +352 800 81 634, (ii) par e-mail à : CustomerServiceEU@convera.com; ou (iii) en vous rendant en personne à nos bureaux (veuillez consulter la section 2.12 ci-dessous pour obtenir l'adresse de notre bureau), ou (iv) en nous écrivant à l'adresse de notre bureau.

Toute réclamation que vous formulerez sera traitée conformément à notre politique de traitement des réclamations, dont des copies sont disponibles sur notre site Web ou sur demande auprès de votre Gestionnaire de couverture des risques d'entreprise.

2.12 Coordonnées

Convera Europe Financial S.A. :

Adresse du siège social : 6b rue du Fort Niedergrunewald, L-2226 Luxembourg

Numéro national d'identification : B264303

Téléphone : +352 800 81 634

Courriel : CustomerServiceEU@convera.com

Site Internet : <http://convera.com>

Heures de bureau : 09:00 CET à 17:00 CET

Informations réglementaires

Convera est autorisé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

For further information,
please contact us.

CustomerServiceEU@convera.com